



Délai execution provisoire

Par **Mysteek**, le **31/05/2010** à **11:19**

Bonjour,

Une décision de tribunal d'instance en ma faveur oblige l'accusé à une exécution provisoire.

Dossier envoyé chez huissier en date du 15 avril 2010.
Depuis, aucunes nouvelles de qui que ce soit.

Combien de temps se passe-t-il généralement avant d'obtenir réparation ?

A partir de quand s'applique des indemnités de retard ?

Que dois-je faire de mon côté pour activer les choses ?

Très cordialement

Par **amajuris**, le **31/05/2010** à **11:52**

bonjour,
relancez l'huissier qui doit faire exécuter la décision de justice.
cordialement